



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 23 mai,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : lundi 18 mai 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENKO, Conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : Djelloul OUARET par Hocine BEN-SAÏD, Anne OLIVERO par Sophie CELTON.

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200523-01-05-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

Affichage : 02/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°01.05.2020

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Election du maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du maire.

Après les déclarations de candidatures à ce poste, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 3

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Monsieur André MOLINO : 30 voix

Monsieur André MOLINO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.


Le Maire

André MOLINO